

Image not found or type unknown



Retard restitution de caution

Par **yacb**, le **18/06/2015** à **08:17**

Bonjour,

J'ai quitté l'appartement dont j'étais locataire, je sais que l'agence immobilière qui loue l'appartement doit me restituer la caution au bout de 2 mois après mon départ.

Que se passe t'il si l'agence ne me restitue pas la caution dans les délais?

Merci pour vos réponses

Cordialement